

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à la salle multifonction Bernard Dupuis, sous la présidence de Madame VANPEVENAGE Valérie, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :**

MM. COLLÉ G. – JOLIVET B. – LANDUYT N. - ZANCZAK P. –

MMES DELABIE ML. – COLLE C. – FLORENCHIE MC - VANPEVENAGE V. - LAMBERT F.  
- DECLEIN C. –

**Absent(s) excusé(e)(s) :**

MM. DEFRESNE X - BERNARD T. – BOURDON J.

MMES BARBOSA I. - DEVANNEAUX H.

**POUVOIR :**

M. DEFRESNE X. a donné pouvoir à M. COLLÉ G.

Mme BARBOSA I. a donné pouvoir à Mme VANPEVENAGE V.

***Début de séance : 18h00 – Fin de séance : 21h00***

Mme DECLEIN a été élue secrétaire de séance.

Convocation papier le **23 octobre 2020.**

**Madame le Maire ajoute 3 points à l'ordre du jour : Avis du conseil pour la mise en place du RIFSEEP, délibération pour une réduction de 10% d'un contrat d'agent à compter du 01/01/2021, délibération pour la fusion ADTO/SAO.**

**Ordre du jour :**

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 9 septembre 2020 (Erratum prix cantine)
- Décision modificative du budget (Travaux de la place)
- Circuit d'interprétation (CC2V)
- Attribution des subventions aux associations
- Changement de fournisseur d'électricité
- Délibération pour le transfert de compétence du PLUI
- Indemnités du percepteur
- Informatisation du cimetière
- Rupture conventionnelle d'un agent administratif
- Convention de participation au service hivernal
- Arrêté du conseil régional pour la subvention de l'église
  
- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 septembre 2020**

Erratum prix cantine : le prix de base de la cantine est de 4,82€ et non 4,58 €. Ce tarif sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Après lecture faite, celui-ci a été voté à l'**unanimité**.

- **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET : Travaux de la place**

Suite à une renégociation avec l'entreprise TPIP concernant les travaux de la place, il a été convenu de mettre en place un macadam à la place de grave ciment initialement prévue, entraînant un surcoût de 1 325,62€ TTC sur l'ensemble des travaux.

Suite à une erreur d'écriture comptable, il a été budgétisé 3000€ au compte D001 (Solde d'exécution d'investissement reporté) au lieu du compte D020 (Dépenses imprévues d'investissement)

**Après exposé, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les décisions modificatives proposées.**

- **CIRCUIT D'INTERPRETATION**

La CC2V a pour projet de mettre en place, sur l'année 2021, un circuit pédestre sur la commune, balisée en points stratégiques évoquant l'histoire du territoire. L'entretien de celui-ci et de ses panneaux serait intégralement à la charge de la CC2V.

Le conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable au lancement du projet.

- **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la subvention annuelle de 160€ aux associations sur retour de dossier examiné et validé.

- **CHANGEMENT DE FOURNISSEUR D'ELECTRICITE**

Conformément à la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, nous ne serons plus éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le contrat de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés SICAE-OISE prenant fin à cette même date, une étude est en cours pour renégocier un nouveau contrat avec SICAE-OISE ou un autre fournisseur.

- **TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLUI**

A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert de compétence du PLU à l'intercommunalité. Une délibération est prise et un courrier leur sera retourné avant le 31 décembre 2020.

- **INDEMNITES DU PERCEPTEUR**

Des indemnités sont légalement dues au percepteur. Un courrier lui est adressé afin d'en obtenir le calcul.

- **INFORMATISATION DU CIMETIERE**

Un logiciel de gestion du cimetière est installé permettant le suivi des concessions (attribution, durée, abandon...etc.).

A l'unanimité, il a été convenu de le mettre à jour. Mme FLORENCHIE MC. Et Mme

DECLEIN C. se proposent de travailler sur sa mise à jour.

- **RUPTURE CONVENTIONNELLE D'UN AGENT ADMINISTRATIF**

Un des agents de la commune souhaite une rupture conventionnelle de son contrat de travail. Cette rupture aurait un coût, correspondant à l'indemnité de rupture, estimée à 2 787, 89€. Une délibération autorisant Madame le Maire à signer les documents de rupture, a été prise à la majorité (Pour : 9, Contre : 3, Abstention : 0)

- **CONVENTION DE PARTICIPATION AU SERVICE HIVERNAL**

La convention de participation au service hivernal en place est reconduite par le conseil municipal, à l'unanimité, pour une durée de 3 ans (2020-2023), sans modification, à savoir la location du tracteur équipé d'une lame à neige au prix de 45€/heure. M. LEGRANGER H. et M. LANDUYT N. assureront le service à titre gracieux.

- **ARRETE DU CONSEIL REGIONAL POUR LA SUBVENTION DES TRAVAUX DE L'EGLISE**

Une subvention de 33 890,13 € est accordée par le conseil régional pour la réalisation des travaux de l'église, valable 3 ans.

- **FUSION ADTO - SAO**

Une délibération a été prise à l'unanimité pour l'acceptation de la fusion de l'ADTO et la SAO, toutes deux sociétés publiques locales intervenant sur l'aménagement du territoire.

- **RIFSEEP**

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique. Il s'agit d'une prime, divisée en deux parties : l'IFSE et le CIA. L'une est versée mensuellement, et l'autre annuellement. Les plafonds choisis pour la commune sont :

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montants plafonds CIA
C1	Secrétariat de mairie / Responsable du Périscolaire	4.000 €	2.000 €
C2	Agent technique / ATSEM	2.000 €	1.000 €

Ces plafonds ont été acceptés à l'unanimité.

Il convient désormais d'envoyer le dossier en saisine du Comité Technique pour approbation.

- **REDUCTION 10% TEMPS DE TRAVAIL D'UN CONTRAT**

Ne pouvant plus justifier du nombre d'heures effectuées par un agent suite à la suppression de tâches n'entrant pas dans les fonctions de son poste, une réduction de 10% du temps de travail doit être appliquée. La délibération a été votée à la majorité. (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 2)

## **Questions diverses**

V. VANPEVENAGE nous informe qu'en raison de l'annulation de la location de la salle multifonctions, 8 personnes sont en attente du remboursement de leur caution. Nous redirigerons les personnes concernées directement vers le percepteur pour obtenir ce remboursement.

Lors du conseil municipal du 24 juin 2020 ont été désignés les membres de la commission des impôts directs, 6 titulaires et 6 suppléants, or il en fallait le double.

Sont donc désignés, à l'unanimité :

**Titulaires** : VANPEVENAGE V, JOLIVET B, LANDUYT N, LAMBERT F, ZANCZAK P, COLLE G, COLLE C, DEVANNEAUX H, BARBOSA I, BERNARD T, BOURDON J, DELABIE ML

**Suppléants** : PRUVOST Y, WURIER A, MOULA A, FLAMANT M, LECOMTE S, GUEY MA, MAKENGO G, DELABIE B, DEFRESNE X, LANDUYT M, FLORENCHIE MC, DECLEIN C

Un courrier de M. DYL F. a été adressé à la mairie évoquant quelques points de sécurité sur lesquels s'interroger :

- La faisabilité d'un chemin piétonnier dans la rue qui remonte de la rue Emerson White vers la petite croix : le chemin existe déjà, du centre du village à Thourotte
- La remise en circulation du chemin agricole reliant MELICOCQ à VAUGENLIEU : ce n'est pas à l'ordre du jour.
- Les travaux prévus pour l'écoulement des eaux de pluies en cas d'orages : des travaux ont déjà été entrepris pendant les vacances d'été avec nos services techniques, le dossier est toujours à l'étude auprès de la CC2V.

Un courrier-réponse lui sera adressé en parallèle.

V. VANPEVENAGE nous informe d'une demande de Mr GODELAR de prendre en charge les frais d'extension du réseau électrique dans la rue de la plaine, en vue d'alimenter les nouvelles constructions en bout de rue. Une étude va être faite auprès de la SICAE et du SEZEO et nous en informerons les propriétaires de l'avancement de l'étude.

Le responsable du poney-club a évoqué en mairie la sécurisation de la rue de l'Eglise pour lutter contre la vitesse. Cette route, en raison des incivilités, est dangereuse pour les habitants et les chevaux. Une action va être menée par la commission des travaux.

## **Tour de table**

N. LANDUYT souhaite remercier M. BERNARD T. pour l'obtention de caoutchouc pour la lame à neige. C'est une belle économie pour la commune. Le conseil municipal se joint à Monsieur LANDUYT pour lui renouveler tous ses remerciements pour l'implication de cette action.

B. JOLIVET demande à ce qu'un point soit fait sur le dossier VIABILIS et notamment la transmission au SIVOM des PV de conformité et autres certificats concernant les réseaux d'eaux, électriques...

G. COLLE tient à faire remercier MME MOULA qui a voulu faire un don pour le périscolaire. Il informe également que les travaux du périscolaire sont terminés et qu'il est effectif à compter du 04 novembre.

ML DELABIE informe que le rapport annuel de SUEZ est disponible en mairie pour consultation.

F. LAMBERT informe que le conseil d'école est annulé en raison du contexte sanitaire.